

Rapport financier 2009

Table des matières

Bilan consolidé	2
Comptes de profits et pertes consolidés	3
Etat du résultat consolidé global	4
Variation des capitaux propres consolidés	4
Tableaux des flux de trésorerie consolidés	5
Notes relatives aux états financiers au 31 décembre	6
1. Disponibilités	10
2. Débiteurs clients	10
3. Comptes de régularisation actifs et créances diverses	10
4. Immobilisations corporelles	11
5. Droits d'utilisation	12
6. Comptes de régularisation passifs	13
7. Emprunts et autres dettes à long terme	13
8. Provisions	14
9. Engagements de prévoyance	15
10. Fonds environnement	16
11. Autres redevances	16
12. Charges locatives refacturées	16
13. Recettes infrastructures centralisées	16
14. Autres recettes d'exploitation	16
15. Charges sociales	16
16. Energie, entretien et loyers	16
17. Honoraires, prestations de services et sous-traitance	16
18. Autres dépenses de fonctionnement	16
19. Charges d'intérêts	16
20. Secteurs opérationnels	16
21. Relations avec les parties liées	17
22. Gestion de capital	18
23. Gestion des risques financiers	18
24. Instruments financiers dérivés	20
25. Engagements à titre d'investissements en immobilisations corporelles	22
26. Evaluation des risques	22
27. Engagements conditionnels	22
28. Périmètre de consolidation	22
29. Emploi du bénéfice de l'exercice	22
30. Evénements postérieurs à la date de clôture	22
Rapport de l'organe de révision	23

Bilan consolidé au 31 décembre**Annexe I**

ACTIF	Notes	2009 CHF	2008 CHF
Disponibilités	1	9'204'986	4'656'036
Débiteurs clients	2	42'452'900	41'841'152
Comptes de régularisation actifs et créances diverses	3	6'165'960	6'958'847
Total de l'actif circulant		57'823'846	53'456'035
Immobilisations corporelles	4	568'174'847	543'898'778
Droits d'utilisation	5	6'489'947	7'770'054
Total de l'actif immobilisé		574'664'794	551'668'832
Total de l'actif		632'488'640	605'124'867
PASSIF			
Fournisseurs et autres créanciers		36'653'642	45'496'111
Comptes de régularisation passifs	6	8'093'612	8'923'721
Part à court terme des emprunts et autres dettes à long terme	7	51'797'273	27'915'466
Part à court terme des provisions	8	2'743'000	2'743'000
Instruments financiers dérivés	24	12'242'667	10'517'015
Total des exigibles à court terme		111'530'194	95'595'313
Emprunts et autres dettes à long terme	7	199'700'661	201'497'934
Provisions	8	6'576'577	6'599'597
Engagements de prévoyance	9	96'879'000	85'621'000
Total des dettes à long terme et provisions		303'156'238	293'718'531
Fonds propres			
Fonds environnement	10	33'644'428	39'024'674
Réserves du Groupe		144'523'694	115'759'952
Bénéfice de l'exercice		39'632'339	60'901'990
Réserves revenant au propriétaire du Groupe		217'800'461	215'686'616
Intérêts minoritaires		1'747	124'407
Total des fonds propres		217'802'208	215'811'023
Total du passif		632'488'640	605'124'867

Compte de profits et pertes consolidés

Annexe II

	Notes	2009 CHF	2008 CHF
PRODUITS			
Redevances aéroportuaires			
Redevances d'atterrissages		29'265'565	30'536'602
Redevances passagers		113'552'399	109'894'399
Autres redevances	11	7'120'414	7'962'440
		149'938'378	148'393'441
Produits d'exploitation			
Loyers et droits de superficie		19'586'834	18'316'570
Redevances commerciales		63'230'635	74'943'291
Parkings		35'062'659	31'554'648
Charges locatives refacturées	12	8'950'094	8'798'940
Recettes infrastructures centralisées	13	12'047'414	11'570'495
Autres recettes d'exploitation	14	6'316'284	7'606'299
		145'193'920	152'790'243
Total des produits		295'132'298	301'183'684
CHARGES			
Personnel			
Salaires et allocations		-72'556'013	-69'881'897
Charges sociales	15	-29'112'213	-23'981'661
Autres charges du personnel		-4'899'938	-5'069'958
		-106'568'164	-98'933'516
Dépenses de fonctionnement			
Energie, entretien et loyers	16	-44'878'785	-43'955'369
Marchandises		-4'158'064	-3'631'540
Honoraires, prestations de services et sous-traitance	17	-35'091'702	-32'785'076
Frais de police pour sûreté au sol		-3'882'376	-4'000'000
Autres dépenses de fonctionnement	18	-9'746'124	-8'335'471
		-97'757'051	-92'707'456
Prélèvement du fonds environnement	10	5'380'246	2'469'056
Résultat opérationnel avant amortissements, intérêts		96'187'329	112'011'768
Amortissements sur investissements			
Amortissement sur immobilisations corporelles	4	-49'174'074	-43'292'695
Amortissement sur droits d'utilisation	5	-1'367'131	-1'314'843
		-50'541'205	-44'607'538
Résultat opérationnel		45'646'124	67'404'230
Produits d'intérêts		124'067	155'946
Charges d'intérêts	19	-6'139'512	-6'666'164
		-6'015'445	-6'510'218
Résultat du Groupe		39'630'679	60'894'012
Revenant:			
A l'Aéroport International de Genève		39'632'339	60'901'990
Aux intérêts minoritaires		-1'660	-7'978

Etat du résultat consolidé global

Annexe III

	Notes	2009 CHF	2008 CHF
Résultat du Groupe		39'630'679	60'894'012
Autres éléments de résultat global			
- Part effective de la variation des justes valeurs d'instruments financiers	24	-1'687'253	-12'916'319
Résultat global total du Groupe		37'943'426	47'977'693
Revenant:			
A l'Aéroport International de Genève		37'945'086	47'985'671
Aux intérêts minoritaires		-1'660	-7'978

Variation des capitaux propres consolidés de l'exercice

Annexe IV

	Notes	Revenant au propriétaire du Groupe				Total revenant au propriétaire du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des fonds propres
		Fonds environnement CHF	Réserve de couverture CHF	Réserves du Groupe CHF	Résultat de l'exercice CHF	CHF	CHF	CHF
Solde au 1er janvier 2008		41'493'731	4'268'756	98'598'729	51'617'571	195'978'787	132'385	196'111'172
Résultat 2008		-	-	-	60'901'990	60'901'990	-7'978	60'894'012
Part effective de la variation des justes valeurs d'instruments financiers	24	-	-12'916'319	-	-	-12'916'319	-	-12'916'319
Résultat global total 2008		-	-12'916'319	-	60'901'990	47'985'671	-7'978	47'977'693
Part du résultat 2007 versé à l'Etat		-	-	-	-25'808'786	-25'808'786	-	-25'808'786
Attribution à la réserve générale		-	-	25'808'785	-25'808'785	-	-	-
Prélèvement sur fonds environnement	10	-2'469'056	-	-	-	-2'469'056	-	-2'469'056
Solde au 31 décembre 2008		39'024'675	-8'647'563	124'407'514	60'901'990	215'686'616	124'407	215'811'023
Solde au 1er janvier 2009		39'024'675	-8'647'563	124'407'514	60'901'990	215'686'616	124'407	215'811'023
Résultat 2009		-	-	-	39'632'339	39'632'339	-1'660	39'630'679
Part effective de la variation des justes valeurs d'instruments financiers	24	-	-1'687'253	-	-	-1'687'253	-	-1'687'253
Résultat global total 2009		-	-1'687'253	-	39'632'339	37'945'086	-1'660	37'943'426
Part du résultat 2008 versé à l'Etat		-	-	-	-30'450'995	-30'450'995	-	-30'450'995
Attribution à la réserve générale		-	-	30'450'995	-30'450'995	-	-	-
Dividende versé		-	-	-	-	-	-121'000	-121'000
Prélèvement sur fonds environnement	10	-5'380'246	-	-	-	-5'380'246	-	-5'380'246
Solde au 31 décembre 2009		33'644'429	-10'334'816	154'858'509	39'632'339	217'800'461	1'747	217'802'208

Tableaux des flux de trésorerie consolidés de l'exercice

Annexe V

	Notes	2009 CHF	2008 CHF
Activités d'exploitation			
Bénéfice du groupe		39'630'679	60'894'012
Produits d'intérêts		-124'067	-155'946
Charges d'intérêts		6'139'512	6'666'164
Amortissements	4,5	50'541'205	44'607'538
Allocation au fonds environnement	10	2'486'700	3'460'584
Utilisation du fonds environnement	10	-7'866'946	-5'929'640
Mouvement des provisions à long terme	8	-23'020	2'537'097
Variation des engagements de prévoyance	9	11'258'000	7'018'000
Variation de la réserve de couverture	24	-1'687'253	-12'916'319
Capacité d'autofinancement		100'354'810	106'181'490
Variation de l'actif circulant net:			
- Débiteurs clients	2	-611'748	1'032'626
- Comptes de régularisation actifs et créances diverses	3	792'887	-2'100'723
- Instruments financiers dérivés actifs	24	-	4'268'756
- Fournisseurs et autres créanciers		-8'842'469	7'541'407
- Comptes de régularisation passifs	6	-797'357	-35'561
- Instruments financiers dérivés passifs	24	1'687'253	8'647'563
- Intérêts reçus		124'067	155'946
		-7'647'367	19'510'014
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		92'707'443	125'691'504
Activités d'investissements			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	4	-73'450'143	-84'981'986
Acquisitions de droits d'utilisation	5	-87'024	-1'892'920
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement		-73'537'167	-86'874'906
Activités de financement			
Part du résultat payé à l'Etat		-30'450'995	-25'808'786
Dividende versé aux intérêts minoritaires		-121'000	-
Remboursement des dettes à court et long termes	7	-2'915'466	-3'682'277
Variation des emprunts bancaires à court et long termes	7	25'000'000	-5'000'000
Intérêts payés		-6'133'865	-4'718'938
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		-14'621'326	-39'210'001
Variation de trésorerie		4'548'950	-393'403
Disponibilités au début de l'exercice	1	4'656'036	5'049'439
Disponibilités à la fin de l'exercice	1	9'204'986	4'656'036
Variation de trésorerie		4'548'950	-393'403

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2009

Généralités

Par la loi H.3.25, le Grand Conseil de la République et Canton de Genève, sur proposition du Conseil d'Etat, a créé l'établissement autonome de droit public jouissant de la pleine personnalité juridique, appelé **Aéroport International de Genève (AIG)**. Cet établissement a commencé ses activités le 1er janvier 1994.

L'AIG a pour mission principale la gestion et l'exploitation des installations de l'aéroport dans des conditions optimales de sécurité, d'efficacité et de confort des utilisateurs. Par ailleurs, l'activité de l'établissement doit concourir au développement de la vie économique, sociale et culturelle, en tenant compte des intérêts généraux du pays, du canton et de la région qu'il dessert, dans le respect de la protection de l'environnement.

En outre, l'AIG est au bénéfice d'une concession fédérale d'exploitation renouvelée par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication en 2001 pour 50 ans.

Le 17 juin 2007, les électeurs genevois ont accepté la loi d'aliénation et d'investissement du 16 novembre 2006 découlant d'opérations de transferts d'actifs entre l'Etat de Genève et l'AIG. A teneur de cette loi, les immeubles compris dans le périmètre aéroportuaire à la date de création de l'AIG lui sont transférés de plein droit.

Adresse légale du Groupe:
Aéroport International de Genève, route de l'Aéroport 21,
1218 Grand-Saconnex (Suisse).

Principales méthodes comptables

(a) Base de préparation des états financiers

Les comptes des exercices clos au 31 décembre 2009 sont établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et conformément aux exigences de la loi H.3.25 modifiée en 1999. Les comptes, présentés en CHF (francs suisses), donnent une image fidèle «true and fair view» du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe. Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques, à l'exception des produits dérivés évalués à la valeur vénale (fair value). Les exercices comptables sont délimités selon la méthode de la comptabilité d'engagements.

Les changements dans les principes comptables résultant de l'adoption des normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2009 sont les suivantes:

- IAS 1 révisée: Présentation des états financiers; cette norme introduit un état de résultat global que le Groupe a choisi de présenter dans un état séparé.
- IAS 23 révisée: Coûts d'emprunts; cette norme révisée supprime l'option adoptée jusqu'ici par le Groupe de comptabiliser en charges les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés. La norme a été appliquée aux actifs qualifiés dont la construction a débuté

au 1er janvier 2009 ou ultérieurement. L'impact est insignifiant sur les comptes 2009.

- Amendements à IFRS 7: Instrument financiers; améliorations des informations à fournir sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

(b) Méthodes de consolidation

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes au 31 décembre. Les comptes consolidés comprennent les comptes de l'Aéroport International de Genève ainsi que ceux de Skycom SA Geneva Airport Business Center en liquidation, société exploitant le centre d'affaires de l'aéroport et qui est entrée dans le périmètre de consolidation en 2003.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les méthodes comptables de la filiale sont alignées sur celles du Groupe.

Les sociétés dans lesquelles l'Aéroport International de Genève exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif ou majoritaire sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. La notion de contrôle désigne le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société afin d'obtenir des avantages de ses activités. Dans ce cas, leurs actifs et passifs, ainsi que les charges et produits, sont comptabilisés à 100% dans les états financiers consolidés. La part des actionnaires minoritaires dans la situation nette et le résultat est inscrite séparément au bilan et au compte de résultat consolidés. Les actifs et passifs, de même que les produits et les charges internes au Groupe, sont éliminés dans le cadre de la consolidation.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. L'écart entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets est imputé au bilan comme actif incorporel puis évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Un test de dépréciation est effectué une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il peut s'être déprécié. En cas d'écart négatif, une réévaluation des actifs nets est exercée. Tout excédent subsistant après cette opération est comptabilisé immédiatement en résultat.

(c) Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement admis nécessite le recours à des jugements et l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui affectent la valeur des actifs et passifs et des notes liées aux engagements conditionnels à la date du bilan de même que les charges et produits de l'exercice. Bien que ces estimations soient basées au mieux des connaissances du management, les résultats effectifs ultérieurs peuvent différer de ces estimations.

Actuellement, nous ne disposons d'aucun indice permettant de déceler un risque important d'ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de la période suivante.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2009

Immobilisations corporelles

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues à la date de clôture ou en cours d'année si des événements indiquent que la valeur d'utilité devrait être dépréciée.

Engagements de prévoyance

L'évaluation actuarielle des engagements est déterminée annuellement par la valeur actuelle des engagements et des droits additionnels acquis pendant l'année selon la méthode du coût unitaire projeté. Elle dépend notamment d'hypothèses de taux d'actualisation et de taux d'augmentation des salaires.

(d) Juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La comptabilisation des instruments financiers à leur juste valeur est déterminée par la méthode utilisée et répartie en 3 niveaux :

1. La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif est basée sur les prix de marché à la date de clôture.
2. La juste valeur d'instruments financiers non négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation fondées sur des données observables sur le marché.
3. La juste valeur d'instruments financiers est fournie par des données qui ne sont pas fondées sur des informations du marché.

Les valeurs des instruments financiers de l'AIG ont été calculées par les banques concernées selon le niveau 2.

(e) Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux taux de change effectifs à la date du bilan ; les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de chaque transaction.

Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes de l'exercice.

(f) Actifs financiers

La direction détermine la classification des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale. Ils sont enregistrés dans les catégories suivantes :

a. Les prêts et les créances

Ce sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et les pertes résultant des variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

Les avoirs bancaires, la caisse, les créances commerciales sont classés dans cette catégorie.

b. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Ce sont des actifs financiers détenus à des fins de transactions ou désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant à la juste valeur par le compte de résultat.

Ils sont initialement enregistrés puis réévalués à leur juste valeur. Les produits et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

c. Les placements détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont des actifs financiers que l'AIG a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces instruments sont assortis de paiements fixes ou déterminables, d'une échéance fixe et cotés sur un marché actif.

Ils sont enregistrés à leur valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

d. Les actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont des actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans une des trois catégories définies ci-dessus.

Ils sont initialement enregistrés puis réévalués à leur juste valeur. Les profits et pertes résultant de variations de juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la vente de l'instrument.

L'AIG ne détient pas d'actifs financiers correspondant aux catégories b, c et d.

Passifs financiers

Ils sont classés selon les catégories suivantes :

a. les passifs financiers évalués au coût amorti

La règle générale est l'évaluation des passifs financiers au coût amorti.

Ainsi, ils sont initialement enregistrés à leur valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

Les emprunts, les dettes à court terme, les fournisseurs et créanciers sont classés dans cette catégorie.

b. les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Ce sont des passifs financiers qui ne sont pas classés dans les passifs financiers évalués au coût amorti.

Comme pour la catégorie d'actifs financiers homonyme, ces passifs financiers sont initialement enregistrés puis réévalués à leur juste valeur. Les produits et pertes résultant des variations de la juste valeur sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

L'AIG ne détient pas de passifs financiers correspondant à la catégorie b.

(h) Instruments financiers dérivés

L'AIG utilise depuis 2004, et uniquement à des fins de couverture, des instruments financiers dérivés.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2009

Le risque financier le plus important auquel l'AIG est confronté est le risque de taux d'intérêts. La société emprunte des fonds à taux fixe et à taux variable pour le financement de ses activités. L'objectif principal de l'utilisation d'instruments financiers vise à réduire l'impact des fluctuations résultant des mouvements sur les taux d'intérêts.

La stratégie utilisée pour atteindre cet objectif est décrite par la «charte de gestion du risque de taux d'intérêts» de l'AIG en vigueur depuis 2004.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat dérivé ; par la suite ils sont réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global. Ils sont inscrits au compte de profits et pertes seulement lorsqu'ils sont réalisés.

(i) Disponibilités

Les disponibilités comprennent les comptes courants bancaires ainsi que les placements dont l'échéance débute à partir de la date d'acquisition sur une durée inférieure à trois mois.

(j) Débiteurs clients

Les débiteurs clients sont comptabilisés à leur valeur de réalisation nette. Une estimation est effectuée pour les débiteurs douteux sur la base d'une revue individuelle et au cas par cas des montants dus en fin d'année.

(k) Immobilisations corporelles

Immobilisations détenues

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, déduction faite de leurs amortissements cumulés.

Les actifs immobilisés en construction sont comptabilisés dans les immobilisations détenues à leur coût d'acquisition. L'amortissement est effectué dès que l'immobilisation est prête à l'utilisation.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à des immobilisations, dont la période de préparation est longue, sont capitalisés comme élément du coût sur la période de temps nécessaire pour terminer et préparer l'actif pour son utilisation prévue.

(ii) Amortissements

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technique des différents biens. Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément doit être amortie séparément. Les amortissements sont appliqués dès l'utilisation du bien.

	%
Bâtiments d'exploitation	3.33
Aménagement et équipements d'exploitation	5
Equipements d'exploitation	6.66
Agencements et installations techniques	10
Installations légères et équipements informatiques	20
Equipements légers	33.33

Au moment où un risque potentiel de perte de valeur s'avère, l'AIG procède à un test d'impairment afin d'en évaluer l'impact. Le cas échéant une dépréciation est enregistrée dans le compte de profits et pertes.

(iii) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures d'un composant d'une immobilisation corporelle clairement défini sont activées dès le remplacement de ce dernier. D'autres dépenses ultérieures sont ajoutées à la valeur comptable de l'actif lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs, au-delà du niveau de performance défini à l'origine de l'actif existant, iront à l'AIG. Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

(iv) Immobilisations corporelles transférées par l'Etat

Selon la loi d'aliénation et d'investissement du 16 novembre 2006 les immeubles compris dans le périmètre aéroportuaire à la date de création de l'AIG lui sont transférés de plein droit.

(l) Droits d'utilisation

(i) Surfaces, biens immobilisés, équipements et véhicules mis à disposition

L'AIG bénéficie d'un droit d'utilisation sur des surfaces, des biens immobilisés, des équipements ou des véhicules, dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les droits d'utilisation, qui sont tous à durée d'utilité finie, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. L'amortissement commence dès que ce droit d'utilisation peut être utilisé.

(ii) Amortissements

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées spécifiées dans les contrats avec les tiers. Ils sont appliqués dès l'utilisation du bien.

	%
Droit d'utilisation de surfaces	5
Droit d'utilisation de biens immobilisés	6.66
Droit d'utilisation d'équipements	20
Droit d'utilisation de véhicules	25
Droit d'utilisation d'équipements informatiques «légers»	40

Au moment où un risque potentiel de perte de valeur s'avère, l'AIG procède à un test d'impairment afin d'en évaluer l'impact. Le cas échéant une dépréciation est enregistrée dans le compte de profits et pertes.

(m) Location-financement (leasing financier)

Les immobilisations correspondant à des contrats de crédit-bail à long terme figurent à l'actif pour un montant égal au plus faible entre la juste valeur des biens loués et la valeur actualisée des paiements minimaux (loyers) que l'AIG doit assumer.

Ils sont amortis en accord avec les principes de l'entité concernant l'évaluation des immobilisations correspondantes.

Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les dettes financières.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2009

(n) Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés au coût correspondant à la juste valeur, nette des coûts de transactions encourus, et figurent au bilan selon la méthode du coût amorti.

Ils sont classés en exigibles à court terme, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en dettes à long terme.

(o) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il y a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

(p) Pensions et prestations de retraite

Le personnel de l'AIG est au bénéfice de prestations de retraite basées sur le système de la primauté des prestations. Ce système de pension consiste en un fonds autonome auquel sont également affiliés le personnel enseignant de l'instruction publique et les fonctionnaires de l'administration du canton de Genève. Le régime de pension précise que le montant de la pension de retraite ne peut pas être supérieur à 75% du dernier traitement assuré. Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est prévu pour les collaborateurs de l'AIG.

Pour ce plan à primauté de prestations, les coûts de pension sont évalués selon la méthode coût unitaire projeté «Projected Unit Credit». Le coût des prestations est enregistré dans le compte de résultats afin de répartir la charge de pension sur la durée de vie professionnelle des employés, sur une évaluation actuarielle revue annuellement. Les engagements correspondent à la valeur actuelle des prestations acquises aujourd'hui calculée sur la base d'un taux d'intérêt conforme au marché.

Les gains et pertes actuariels dépassant de 10 % le montant le plus élevé entre la valeur actuelle des engagements (PBO) et la valeur du marché de la fortune sont comptabilisés en comptes de profits et pertes sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des employés (méthode appelée «corridor»).

(q) Fonds propres

(i) Capital de dotation

A la constitution de l'établissement public autonome, il n'y a pas eu de capital de dotation.

(ii) Fonds environnement

Le Fonds environnement représente un moyen dont dispose l'AIG pour répondre à l'un des objectifs de sa mission, soit la protection

de l'environnement. Il est alimenté, en vertu de dispositions réglementaires, par des surtaxes à la taxe d'atterrissage appliquées d'une part aux avions bruyants et liées d'autre part aux émissions gazeuses des réacteurs d'avions. Il bénéficie également d'un intérêt annuel. La gestion de ce fonds est de la compétence du Conseil d'administration sur préavis de la commission consultative de lutte contre les nuisances dues au trafic aérien.

Les charges et les revenus sont traités dans le compte de résultat, mais leur incidence nette est compensée par un prélèvement du même montant du fonds environnement dans les fonds propres. De par sa nature et fonction, ce fonds n'est pas disponible pour distribution.

(iii) Réserves du Groupe

Le 50% au plus du solde le cas échéant disponible est attribué à la réserve générale de l'établissement. Le solde est versé à l'Etat de Genève et il est comptabilisé comme un engagement dans l'exercice où la décision du montant à verser a été prise.

(r) Comptabilisation des revenus

(i) Redevances

Les redevances d'atterrissage, les redevances passagers et commerciales et les autres prestations fournies par l'AIG sont enregistrées durant le mois pendant lequel les prestations ont lieu conformément aux dispositions des accords applicables. Elles sont présentées nettes des éventuels rabais et impôts sur les ventes.

(ii) Revenus d'intérêt

Les revenus d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes durant la période où ils se réfèrent et les dividendes le sont dès que le droit de l'actionnaire au dividende est établi.

(s) Informations sectorielles

La norme IFRS 8 ne présente pas de caractère obligatoire pour les établissements publics. Cependant, l'AIG estime qu'une information sectorielle, fondée sur les données internes de gestion de l'entité, est pertinente.

La base d'allocation des coûts indirects entre les segments s'effectue mensuellement au moyen de clés de répartitions. Ces clés sont revues une fois par année.

(t) Impôts

L'établissement est exempt des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

(u) Adoption de nouvelles normes et interprétations

A la date de clôture de ces états financiers consolidés, les normes nouvelles ou amendées et interprétations publiées mais pas encore entrées en vigueur et dont l'AIG a décidé de ne pas appliquer par anticipation étaient les suivantes:

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2009

IFRS 1	Première adoption des normes internationales d'information financière. Amendements, dès 2010.
IFRS 2	Païement fondé sur des actions. Amendements, dès 2010.
IFRS 3	Regroupement d'entreprises. Norme révisée, dès 2010.
IFRS 9	Instruments financiers. Nouvelle norme, dès 2013.
IAS 24	Informations relatives aux parties liées. Normes révisée, dès 2011.
IAS 27	Etats financiers consolidés et individuels. Amendements, dès 2010.
IAS 32	Instruments financiers : Présentation. Amendements, dès 2011.
IAS 39	Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. Amendements, dès 2010.
IFRIC 14	Plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies. Amendements, dès 2011.
IFRIC 17	Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires. Nouvelle interprétation, dès 2010.
IFRIC 18	Transferts d'actifs par des clients. Nouvelle interprétation, dès 2010.
IFRIC 19	Extinction de dettes financières par émission d'instruments de capitaux propres. Nouvelle interprétation, dès 2011.

Amendements résultant du plan d'améliorations annuels 2009 des IFRS.

La direction estime que l'adoption de ces autres normes et interprétations lors d'exercices futurs n'aura pas d'impact matériel sur les états financiers consolidés.

1. Disponibilités	2009	2008
	CHF	CHF
Caisse	84'938	75'353
PostFinance	2'571'089	2'907'807
Comptes courants bancaires	6'548'959	1'672'876
	<u>9'204'986</u>	<u>4'656'036</u>

Le taux de rendement moyen des disponibilités s'est élevé en 2009 à 0.281% (en 2008 à 1.678%).

2. Débiteurs clients	2009	2008
	CHF	CHF
Débiteurs clients	45'742'900	45'501'152
moins :		
Correction de valeur pour créances spécifiques	-3'290'000	-3'660'000
	<u>42'452'900</u>	<u>41'841'152</u>

Le coût amorti des débiteurs clients correspond à leur valeur nominale. Durant l'exercice 2009, les pertes de valeurs effectives sur les débiteurs clients se sont montées à CHF 471'509 (en 2008 à CHF 284'606).

Les échéances des débiteurs clients au 31 décembre sont les suivantes:

	Montant total	En cours	< 30 jours	30-60 jours	61-90 jours	90-180 jours	> 180 jours
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
2009	42'452'900	37'486'544	3'412'986	258'012	106'818	421'828	766'712
2008	41'841'152	39'722'647	257'453	714'408	233'689	127'293	785'662

Mouvement de la correction de valeur pour créances douteuses:

	2009	2008
	CHF	CHF
Valeur au début de l'exercice	3'660'000	4'130'000
Augmentation des débiteurs douteux	100'000	400'000
Utilisation de la provision pour créances irrécouvrables	-120'000	-695'000
Dissolution de la provision pour créances encaissées	-350'000	-175'000
Valeur à la fin de l'exercice	<u>3'290'000</u>	<u>3'660'000</u>

3. Comptes de régularisation actifs et créances diverses

	2009	2008
	CHF	CHF
TVA à recevoir	2'742'369	3'810'864
Impôts anticipés	113'099	123'923
Autres comptes de régularisation actifs	2'312'676	1'849'158
Prestations AIG à recevoir	369'520	627'676
Autres produits à recevoir	628'296	547'226
	<u>6'165'960</u>	<u>6'958'847</u>

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2009

4. Immobilisations corporelles

Les investissements se répartissent comme suit:

	Bâtiments d'exploitation	Aménagements et équipements d'exploitation	Agencements et installations techniques	Installations légères et équipements informatiques	Equipements légers	Equipements d'exploitation	En construction	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Valeur brute								
Solde au 1.1.2008	424'047'573	58'967'163	165'604'117	26'526'355	-	-	46'611'246	721'756'454
Acquisitions	-	-	-	-	-	-	84'981'987	84'981'987
Mise en service	21'439'860	49'942'232	16'714'293	7'190'609	367'387	40'819	-95'695'200	-
Sorties	-	-	-	-300'922	-	-	-	-300'922
Solde au 31.12.2008	445'487'433	108'909'395	182'318'410	33'416'042	367'387	40'819	35'898'033	806'437'519
Amortissements cumulés								
Solde au 1.1.2008	-91'009'370	-25'841'037	-87'725'400	-14'971'161	-	-	-	-219'546'968
Amortissement	-20'721'280	-4'420'636	-14'485'243	-3'665'536	-	-	-	-43'292'695
Sorties	-	-	-	300'922	-	-	-	300'922
Solde au 31.12.2008	-111'730'650	-30'261'673	-102'210'643	-18'335'775	-	-	-	-262'538'741
Valeur nette au 31.12.2008								
Valeur brute au 31.12.2008	445'487'433	108'909'395	182'318'410	33'416'042	367'387	40'819	35'898'033	806'437'519
Amortissement	-111'730'650	-30'261'673	-102'210'643	-18'335'775	-	-	-	-262'538'741
Solde au 31.12.2008	333'756'783	78'647'722	80'107'767	15'080'267	367'387	40'819	35'898'033	543'898'778
Valeur brute								
Solde au 1.1.2009	445'487'433	108'909'395	182'318'410	33'416'042	367'387	40'819	35'898'033	806'437'519
Acquisitions	-	-	-	-	-	-	73'450'143	73'450'143
Mise en service	41'670'130	23'621'840	20'807'918	3'797'236	54'108	20'244	-89'971'476	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31.12.2009	487'157'563	132'531'235	203'126'328	37'213'278	421'495	61'063	19'376'700	879'887'662
Amortissements cumulés								
Solde au 1.1.2009	-111'730'650	-30'261'673	-102'210'643	-18'335'775	-	-	-	-262'538'741
Amortissement	-21'821'126	-5'908'001	-16'187'549	-5'120'873	-132'454	-4'071	-	-49'174'074
Sorties	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31.12.2009	-133'551'776	-36'169'674	-118'398'192	-23'456'648	-132'454	-4'071	-	-311'712'815
Valeur nette au 31.12.2009								
Valeur brute au 31.12.2009	487'157'563	132'531'235	203'126'328	37'213'278	421'495	61'063	19'376'700	879'887'662
Amortissement	-133'551'776	-36'169'674	-118'398'192	-23'456'648	-132'454	-4'071	-	-311'712'815
Solde au 31.12.2009	353'605'787	96'361'561	84'728'136	13'756'630	289'041	56'992	19'376'700	568'174'847

Les actifs transférés par l'Etat de Genève au 1er juillet 2007 pour un montant de CHF 147'821'147 figurent sous la rubrique bâtiments d'exploitation.

Les immobilisations de l'AIG sont assurées contre l'incendie, pour une valeur de CHF 903'014'445 (CHF 914'628'477 au 31.12.2008) et leur contenu (meubles et installations) pour CHF 84'500'000 au 31.12.2009 (CHF 30'000'000 au 31.12.2008).

En 2009, aucun intérêt n'a été capitalisé car aucun financement n'est directement attribuable à un actif qualifié.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2009

5. Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation se répartissent comme suit:

	Droit d'utilisation surfaces P48	Droit d'utilisation biens immobilisés	Droit d'utilisation équipements systèmes informations	Droit d'utilisation véhicules	Droit d'utilisation équipements systèmes self-service	En construction	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Valeur brute							
Solde au 1.1.2008	3'712'132	4'910'007	4'857'385	324'308	10'344	-	13'814'176
Acquisitions	-	-	-	-	-	1'892'920	1'892'920
Mise en service	-	439'888	1'453'032	-	-	-1'892'920	-
Solde au 31.12.2008	3'712'132	5'349'895	6'310'417	324'308	10'344	-	15'707'096
Amortissements cumulés							
Solde au 1.1.2008	-928'034	-1'158'572	-4'209'734	-324'308	-1'551	-	-6'622'199
Amortissement	-185'607	-340'446	-787'756	-	-1'034	-	-1'314'843
Solde au 31.12.2008	-1'113'641	-1'499'018	-4'997'490	-324'308	-2'585	-	-7'937'042
Valeur nette au 31.12.2008							
Valeur brute au 31.12.2008	3'712'132	5'349'895	6'310'417	324'308	10'344	-	15'707'096
Amortissement	-1'113'641	-1'499'018	-4'997'490	-324'308	-2'585	-	-7'937'042
Solde au 31.12.2008	2'598'491	3'850'877	1'312'927	-	7'759	-	7'770'054
Valeur brute							
Solde au 1.1.2009	3'712'132	5'349'895	6'310'417	324'308	10'344	-	15'707'096
Acquisitions	-	-	-	-	-	87'024	87'024
Mise en service	-	87'024	-	-	-	-87'024	-
Solde au 31.12.2009	3'712'132	5'436'919	6'310'417	324'308	10'344	-	15'794'120
Amortissements cumulés							
Solde au 1.1.2009	-1'113'641	-1'499'018	-4'997'490	-324'308	-2'585	-	-7'937'042
Amortissement	-185'607	-392'734	-787'756	-	-1'034	-	-1'367'131
Solde au 31.12.2009	-1'299'248	-1'891'752	-5'785'246	-324'308	-3'619	-	-9'304'173
Valeur nette au 31.12.2009							
Valeur brute au 31.12.2009	3'712'132	5'436'919	6'310'417	324'308	10'344	-	15'794'120
Amortissement	-1'299'248	-1'891'752	-5'785'246	-324'308	-3'619	-	-9'304'173
Solde au 31.12.2009	2'412'884	3'545'167	525'171	-	6'725	-	6'489'947

La valeur des actifs sous contrats de leasing est représentée dans la partie sous mentionnée.

Système d'informations

Le calendrier des amortissements de l'actif sous contrats de location-financement dédié aux systèmes d'informations est le suivant :

	Total CHF	2010 CHF	>2010 CHF
Systèmes d'informations	556'744	556'744	-

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2009

6. Comptes de régularisation passifs

	2009 CHF	2008 CHF
Provisions vacances et heures supplémentaires	3'899'161	3'274'410
Honoraires administrateurs	46'999	55'817
Intérêts courus	45'022	77'774
Primes annuelles allouées au personnel	1'950'000	2'100'000
Charges à payer	2'152'430	3'415'720
	<u>8'093'612</u>	<u>8'923'721</u>

7. Emprunts et autres dettes à long terme

	2009 CHF	2008 CHF
Prêts de la Confédération	15'941'190	17'157'395
Dettes envers le Canton de Genève (indemnités aux riverains)	-	864'145
Emprunts bancaires	235'000'000	210'000'000
Engagement leasing Systèmes d'informations	556'744	1'391'860
	<u>251'497'934</u>	<u>229'413'400</u>
Dont		
Part courante	51'797'273	27'915'466
Part non courante	199'700'661	201'497'934
	<u>251'497'934</u>	<u>229'413'400</u>

Le calendrier de remboursement est le suivant:

	Total CHF	2010 CHF	2011 CHF	2012-2014 CHF	>2014 CHF
Prêts de la Confédération d'une durée de 25 ans	15'941'190	1'240'529	1'265'340	3'949'895	9'485'426
Emprunts auprès d'établissements bancaires jusqu'au 21.06.2017	235'000'000	50'000'000	-	85'000'000	100'000'000
Engagement leasing envers SITA jusqu'au 31.08.10	556'744	556'744	-	-	-
	<u>251'497'934</u>	<u>51'797'273</u>	<u>1'265'340</u>	<u>88'949'895</u>	<u>109'485'426</u>

Les intérêts sont répartis comme suit:

	2009	2008
Intérêts de la Confédération (taux fixe)	2%	2%
Intérêts 2ème tranche NNI	3%	3%
Intérêts bancaires à taux fixe (Swaps et avances s/taux fixe)	2.80%	2.80%
Intérêts bancaires à taux variable (all-in)	0.42%	0.84%

Capacité d'emprunt:

L'Aéroport International de Genève dispose de quatre lignes de crédit sur indice libor.

Les lignes de crédit accordées par quatre établissements bancaires au 31 décembre sont les suivantes (à taux variable):

	2009 CHF	2008 CHF
	255'000'000	255'000'000

Les lignes de crédit non utilisées au 31 décembre sont les suivantes:

	2009 CHF	2008 CHF
	20'000'000	45'000'000

Les lignes de crédit ont été accordées dans le cadre du transfert des actifs et de financement de programmes d'investissements (extension et développement du terminal T1+, renouvellement du balisage de piste, réfection de la piste A, création du satellite 10, etc.).

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2009

8. Provisions

	Provision indemnités NNI riverains CHF	Provision élagage forêt Ferney CHF	Total CHF
Solde au 01.01.08	4'062'500	2'743'000	6'805'500
Transfert de la dette courante	3'198'355	-	3'198'355
Utilisations durant l'exercice	-661'258	-	-661'258
Solde au 31.12.08	6'599'597	2'743'000	9'342'597
Dont:			
Part courante 2008	-	2'743'000	2'743'000
Part non courante 2008	6'599'597	-	6'599'597
Total 2008	6'599'597	2'743'000	9'342'597
Solde au 01.01.09	6'599'597	2'743'000	9'342'597
Utilisations durant l'exercice	-23'020	-	-23'020
Solde au 31.12.09	6'576'577	2'743'000	9'319'577
Dont:			
Part courante 2009	-	2'743'000	2'743'000
Part non courante 2009	6'576'577	-	6'576'577
Total 2009	6'576'577	2'743'000	9'319'577

Provisions indemnités riverains

Les indemnités que l'Etat serait appelé à payer à des riverains de l'aéroport en raison des nuisances qu'ils pourraient subir du fait de l'exploitation de ce dernier, de même que les intérêts de financement relatifs, sont à la charge de l'AIG. Une provision exceptionnelle de CHF 55'000'000 pour indemnités dues aux riverains a été portée en compte suite aux modifications légales votées par le Grand Conseil en juin 1999. En 2000, une première tranche de CHF 20'000'000 a été transformée en dette envers le Canton de Genève, remboursable sur 5 ans, conformément à la loi cantonale (7610) du 10 juin 1999. En 2001, une deuxième tranche de CHF 10'500'000 a été également transformée en dette suite au décompte de décaissement de l'Etat de Genève. De 2002 à 2009 des compléments annuels, représentant un montant total de CHF 17'923'000, ont été ajoutés à la deuxième tranche suite à des réactualisations de décaissement de l'Etat de Genève.

Provision élagage forêt de Ferney

Le 28 juin 2002, une simulation selon le modèle risque de collision a été éditée et a révélé que pour l'exploitation de la piste principale, une partie de la forêt de Ferney-Voltaire présentait un taux de risque collision qui n'était plus acceptable. Les impératifs de la sécurité aérienne obligent l'AIG, en vertu de l'article 45 de la loi sur l'aviation (LA), à assurer le financement des travaux de mise en conformité de la forêt de Ferney-Voltaire sans délai selon les chiffres 4.2.14 et suivants de l'annexe 14 de l'OACI. Différents aléas ont retardé les premières coupes à début 2004. 90 % des travaux, menés par l'Etat français en application de la convention franco-suisse de 1956, ont été achevés en 2005. La partie restante doit obtenir l'approbation des autorités françaises compétentes afin de finaliser les travaux qui pourront être, dans leur totalité, facturés. Une nouvelle évaluation, intégrée dans une convention en cours d'élaboration entre l'AIG et le ministère des transports de la République française, a été effectuée en 2006 augmentant le coût total des travaux de CHF 290'000.

Passifs éventuels

Conformément aux règles mises en place dans le système de contrôle interne, tous les litiges ont fait l'objet d'une revue des risques. Les litiges relatifs au personnel et aux riverains n'ont pas fait l'objet d'une description détaillée pour éviter tout éventuel préjudice à l'une ou l'autre des parties. Ils ne donnent pas lieu à la création ou à l'ajustement de provisions.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2009

9. Engagements de prévoyance

Les hypothèses actuarielles suivantes ont été retenues dans le calcul ci-dessous :

	2009	2008
Taux d'escompte retenu	3.25%	3.25%
Taux de rendement attendu des actifs	4.0%	4.0%
Taux d'augmentation des salaires	2.5%	2.5%
Taux d'augmentation des rentes	1.0%	1.0%

Valeur actuelle des engagements et valeur du marché de la fortune au début et à la fin de l'exercice (chiffres arrondis au millier de francs).

	2009 CHF	2008 CHF
Valeur actuelle des engagements (PBO)	299'719'000	281'188'000
Fortune à la valeur de marché	-119'454'000	-107'300'000
Situation financière	180'265'000	173'888'000
Pertes actuarielles non encore saisies	-83'386'000	-88'267'000
Montant passif reconnu au bilan	96'879'000	85'621'000

Evolution de la valeur actuelle des engagements durant l'exercice.

	2009 CHF	2008 CHF
Valeur des engagements au début de l'exercice	281'188'000	258'437'000
Valeur actuelle des droits additionnels nets acquis durant l'exercice	8'492'000	7'553'000
Intérêt sur les engagements de prévoyance au taux d'escompte	9'004'000	8'282'000
Pertes actuarielles	7'756'000	11'973'000
Cotisations des employés	3'452'000	3'250'000
Prestations de prévoyance	-10'173'000	-8'307'000
Valeur des engagements à la fin de l'exercice	299'719'000	281'188'000

Evolution de la fortune à la valeur du marché en cours d'exercice.

	2009 CHF	2008 CHF
Fortune au début de l'exercice	107'300'000	123'513'000
Rendement attendu sur la fortune	4'324'000	4'977'000
Gain / (perte) actuariel (le)	7'300'000	-22'668'000
Cotisations de l'employeur	7'251'000	6'535'000
Cotisations des employés	3'452'000	3'250'000
Prestations de prévoyance	-10'173'000	-8'307'000
Fortune à la fin de l'exercice	119'454'000	107'300'000

Evolution de l'engagement reconnu au bilan.

	2009 CHF	2008 CHF
Charges de la prévoyance	18'509'000	13'553'000
Cotisations de l'employeur	-7'251'000	-6'535'000
Charge de prévoyance de l'exercice	11'258'000	7'018'000
Montant reconnu au début de l'exercice	85'621'000	78'603'000
Montant reconnu en fin d'exercice	96'879'000	85'621'000

Composition de la charge de prévoyance.

	2009 CHF	2008 CHF
Valeur actuelle des droits additionnels nets acquis durant l'exercice	8'492'000	7'553'000
Intérêts sur les engagements de prévoyance	9'004'000	8'282'000
Rendement attendu sur la fortune	-4'324'000	-4'977'000
Amortissement des pertes non reconnues	5'337'000	2'695'000
Charge de la prévoyance reconnue dans le compte de pertes et profits	18'509'000	13'553'000

Répartition et évolution de la fortune entre les différentes classes d'actifs.

Classes d'actifs	2009	2008
Liquidités, court terme	3.20%	3.30%
Obligations et prêts	27.10%	31.60%
Actions	32.40%	26.10%
Matières premières	1.40%	0.70%
Avoirs immobiliers	35.90%	38.30%
Total des classes d'actifs	100.00%	100.00%

L'AIG ne détient aucune partie du patrimoine de la caisse de pension et n'occupe pas des immeubles lui appartenant.

Le rendement attendu du patrimoine a été calculé sur la base des rendements attendus des différents actifs dans le cadre de la politique d'investissement actuelle. Ces derniers reflètent les taux de rendement réels à long terme observés sur les marchés respectifs.

Le rendement effectif sur la fortune pendant l'exercice 2009 a été de CHF 11'624'000 correspondant à un taux moyen de 10.8% (en 2008, CHF -17'691'000 au taux moyen de -14.2%)

Historique de la situation financière au 31 décembre, gains et pertes résultant de l'exercice.

(en milliers de francs)	2009 KCHF	2008 KCHF	2007 KCHF	2006 KCHF
Valeur actuelle des engagements (PBO)	299'719	281'188	258'437	247'041
Fortune à la valeur de marché	-119'454	-107'300	-123'513	-118'410
Situation financière	180'265	173'888	134'924	128'631
Pertes actuarielles non encore saisies	-83'386	-88'267	-56'321	-57'321
Montant passif reconnu au bilan	96'879	85'621	78'603	71'310

Gains/(pertes) résultant de l'expérience

Engagements	-7'756'000	-11'973'000	-474'000
Fortune	7'300'000	-22'668'000	-1'449'000

En accord avec les amendements de l'IAS 19 de décembre 2004, la présentation de l'historique ci-dessus est réalisée d'une façon prospective.

Les cotisations anticipées de l'employeur aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour l'exercice 2010 sont estimées à CHF 7'000'000.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2009

10. Fonds environnement

Le taux moyen 2009 des intérêts portés en compte est de 0.281 % (en 2008 à 1.678 %).

	2009	2008
	CHF	CHF
Surtaxe bruit	1'630'255	1'953'088
Surtaxe émissions gazeuses	746'786	811'231
Intérêts portés en compte	109'659	696'265
Charges liées au fonds environnement	-6'468'564	-4'360'191
Charges du service environnement	-1'398'382	-1'569'449
Prélèvement sur le fonds environnement	-5'380'246	-2'469'056
Solde au début de l'exercice	39'024'674	41'493'730
Solde à la fin de l'exercice	33'644'428	39'024'674

11. Autres redevances

	2009	2008
	CHF	CHF
Redevances de stationnement et de hangar	3'460'544	3'871'594
Redevances de fret	1'282'829	1'326'527
Surtaxe bruit	1'630'255	1'953'088
Surtaxe émissions gazeuses	746'786	811'231
	7'120'414	7'962'440

12. Charges locatives refacturées

	2009	2008
	CHF	CHF
Chauffage et ventilation	2'345'061	2'320'812
Eau, énergie et télécommunication	6'605'033	6'478'128
	8'950'094	8'798'940

13. Recettes infrastructures centralisées

L'AIG met à disposition de ses partenaires des infrastructures et des installations centralisées (installation tri-bagages, équipement informatique de systèmes d'informations) en contrepartie d'une recette.

14. Autres recettes d'exploitation

	2009	2008
	CHF	CHF
Transports en ambulance	1'654'893	1'790'196
Laissez-passer/vignettes piste	651'391	1'042'812
Prestations AIG facturées	2'050'205	1'884'460
Recettes et remboursements divers	1'959'795	2'888'831
	6'316'284	7'606'299

15. Charges sociales

	2009	2008
	CHF	CHF
Coût relatif aux obligations de pension	18'509'000	13'553'000
Assurances sociales et autres	7'095'562	6'800'555
Assurances accident et maladie	3'507'651	3'628'106
	29'112'213	23'981'661

16. Energie, entretien et loyers

	2009	2008
	CHF	CHF
Eau, énergie et combustible	11'331'518	10'998'161
Entretien des immeubles	16'448'661	15'911'218
Entretien des équipements	7'519'393	7'200'020
Loyer, redevance d'utilisation	4'620'213	4'886'270
Droit de superficie versé à l'Etat	4'959'000	4'959'700
	44'878'785	43'955'369

Le droit de superficie est versé à l'Etat sur la base de la loi d'aliénation et d'investissement découlant du transfert des actifs à l'AIG.

17. Honoraires, prestations de services et sous-traitance

	2009	2008
	CHF	CHF
Honoraires et prestations de services	17'906'754	16'067'432
Sous-traitance sûreté	3'146'014	2'968'397
Sous-traitance tri-bagages	4'371'852	4'085'896
Sous-traitance nettoyage	6'223'136	5'706'138
Autres prestations de sous-traitance	1'936'732	2'311'001
Frais de communications	995'433	1'052'171
Autres	511'781	594'041
	35'091'702	32'785'076

18. Autres dépenses de fonctionnement

	2009	2008
	CHF	CHF
Mobilier, machines et véhicules	1'007'975	1'286'729
Débours	594'334	750'894
Frais divers	417'604	475'360
Pertes sur débiteurs	101'509	284'606
Fournitures de bureau et imprimés	1'156'139	1'177'691
Charges liées au fond environnement	6'468'563	4'360'191
	9'746'124	8'335'471

19. Charges d'intérêts

	2009	2008
	CHF	CHF
Intérêts sur emprunts	6'002'717	6'568'660
Intérêts sur location-financement	35'243	67'638
Autres charges d'intérêts	101'552	29'866
	6'139'512	6'666'164

20. Secteurs opérationnels

Secteurs d'activités

L'organisation de l'AIG est structurée en fonction de deux secteurs principaux d'activités, à savoir les activités aéronautiques (mouvements et stationnements des avions, infrastructures utilisées par les passagers pour l'enregistrement des embarquements et des débarquements, sûreté) et les activités non aéronautiques (infrastructures centralisées, activités commerciales, parkings et gestion domaniale). Le secteur corporate regroupe les activités qui ne peuvent pas être directement affectées aux secteurs précités.

Secteur géographique

Etant sur un seul et unique site, l'AIG n'a qu'un seul secteur géographique.

Renseignements complémentaires

Un client représente plus de 10% du total des produits de l'AIG.

Dans chaque secteur principal, deux clients représentent plus de 10% des produits de l'activité. Les actifs sectoriels représentent les immobilisations corporelles, incorporelles et les instruments financiers actifs.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2009

	Aéronautique	Non aéronautique	Corporate	Total
2009	CHF	CHF	CHF	CHF
Redevances	176'257'296	118'559'415	315'587	295'132'298
Charges d'exploitation	(158'872'329)	(31'642'132)	(13'810'754)	(204'325'215)
Charges de personnel	(89'217'175)	(11'043'984)	(6'307'006)	(106'568'165)
Dépenses de fonctionnement	(69'655'154)	(20'598'148)	(7'503'748)	(97'757'050)
Charges financières	(42'383'835)	(12'951'636)	(1'221'179)	(56'556'650)
Amortissements	(37'696'145)	(12'227'836)	(617'223)	(50'541'204)
Charges et produits d'intérêts	(4'687'690)	(723'800)	(603'956)	(6'015'446)
Fonds environnement	5'380'246	-	-	5'380'246
Résultat du Groupe	(19'618'622)	73'965'647	(14'716'346)	39'630'679
Actifs				
Actif total	538'912'191	73'204'378	20'372'071	632'488'640
Actif immobilisé	512'121'796	57'564'373	4'978'625	574'664'794
Investissements de l'exercice	59'732'881	12'940'428	863'858	73'537'167
2008				
Redevances	174'322'467	126'553'837	307'380	301'183'684
Charges d'exploitation	(150'885'818)	(29'020'135)	(11'735'019)	(191'640'972)
Charges de personnel	(83'422'490)	(10'344'554)	(5'166'472)	(98'933'516)
Dépenses de fonctionnement	(67'463'328)	(18'675'581)	(6'568'547)	(92'707'456)
Charges financières	(44'690'751)	(5'230'472)	(1'196'533)	(51'117'756)
Amortissements	(39'586'160)	(4'495'606)	(525'772)	(44'607'538)
Charges et produits d'intérêts	(5'104'591)	(734'866)	(670'761)	(6'510'218)
Fonds environnement	2'469'056	-	-	2'469'056
Résultat du Groupe	(18'785'046)	92'303'230	(12'624'172)	60'894'012
Actif				
Actif total	515'594'248	70'046'265	19'484'354	605'124'867
Actif immobilisé	491'615'298	55'274'100	4'779'434	551'668'832
Investissements de l'exercice	75'463'750	9'901'209	1'509'947	86'874'906

21. Relations avec les parties liées

Transactions avec l'Etat

Sont considérés comme parties liées les différents services de l'Etat de Genève. L'AIG ne bénéficie pas de la garantie de l'Etat ou d'autres conditions spéciales. Dans le cadre de ses activités, l'AIG verse à l'Etat de Genève un droit de superficie pour les biens-fonds compris dans le périmètre aéroportuaire et une rémunération des prestations de police présentées séparément dans les états financiers. Par ailleurs, les droits de superficie au titre des terrains occupés par des tiers sur la zone aéroportuaire sont perçus par l'AIG. L'AIG met gratuitement à disposition des locaux pour les polices et les douanes suisses et françaises. De plus, il assume sur le site aéroportuaire l'intégralité des frais de fonctionnement et d'investissement lié aux tâches protocolaires officielles.

Charges annuelles estimées	2009	2008
	CHF	CHF
Locaux mis à disposition des douanes et de la police	778'000	626'000
Service du protocole (hors sûreté)	2'366'850	2'243'785

Les transactions réalisées par l'AIG avec d'autres entités publiques sont toutes réalisées à des conditions de marché.

Principaux dirigeants

Selon l'article 9 sur la loi de l'AIG H.3.25, les membres du Conseils d'Administration, quel que soit leur mode de nomination, ne doivent être, ni directement ni indirectement, fournisseurs de l'établissement ou chargés de travaux pour le compte de celui-ci.

La rémunération des 21 membres du Conseil d'administration s'élève pour 2009 à CHF 391'000 (en 2008 à CHF 469'006). Les charges de personnel des 13 membres de la Direction se montent à CHF 2'969'651 (en 2008 à CHF 3'024'194 pour 13 membres).

Les avantages postérieurs à l'emploi (prestations de retraite) de la direction sont calculés selon les règles communes à tous les collaborateurs de l'AIG et, en outre, ils ne bénéficient pas d'indemnités de fin de contrat de travail ou d'autres avantages similaires.

Aucun prêt individuel n'est accordé aux principaux dirigeants.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2009

22. Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, l'AIG a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation et contrôle son résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA) sur endettement net conformément aux usages. L'endettement net correspond au total des emprunts, diminué de la trésorerie.

Au 31 décembre le ratio EBITDA / Endettement net est le suivant:

	2009 CHF	2008 CHF
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	96'187'329	112'011'768
Part à court terme des emprunts et autres dettes à long terme	51'797'273	27'915'466
Emprunts et autres dettes à long terme	<u>199'700'661</u>	<u>201'497'934</u>
Total des emprunts	<u>251'497'934</u>	<u>229'413'400</u>
Moins : Trésorerie	<u>-9'204'986</u>	<u>-4'656'036</u>
Endettement net	242'292'948	224'757'364
Ratio EBITDA / Endettement net	39.7%	49.8%

23. Gestion des risques financiers

Gérer les risques financiers revient à connaître la nature de ces risques afin de les identifier, les évaluer et ensuite, réduire leur impact par l'utilisation d'instruments financiers. Cette action de contrôle est exercée systématiquement par le management de l'AIG.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et de la gestion de son patrimoine et de ses engagements financiers, l'AIG est exposé aux risques de liquidité, de crédit et de marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, de change et de prix.

(a) Risques liés aux liquidités

Du fait de son dynamisme l'AIG recourt, pour ses investissements, à des capitaux à moyen et long terme. Ainsi, l'entreprise pourrait se trouver temporairement en situation de liquidités réduites. Pour neutraliser ce risque, l'AIG dispose de lignes de crédit auprès d'instituts bancaires qui lui permettent d'avoir rapidement accès aux fonds nécessaires (voir note 7).

Inversement les fonds excédentaires dégagés par le fonctionnement de l'entité sont placés dans le but d'en optimiser le rendement.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit au 31 décembre:

	Total CHF	2010 CHF	2011 CHF	2012-2014 CHF	>2014 CHF
Prêts de la Confédération	15'941'190	1'240'529	1'265'340	3'949'895	9'485'426
Emprunts bancaires	235'000'000	50'000'000	-	85'000'000	100'000'000
Engagement leasing	556'744	556'744	-	-	-
Fournisseurs et autres créanciers	36'653'642	36'653'642	-	-	-
Swaps de couverture:					
Décassements (taux fixe)	4'944'830	4'944'830	-	-	-
Encaissements (taux variable)	-948'283	-948'283	-	-	-
	<u>292'148'123</u>	<u>92'447'462</u>	<u>1'265'340</u>	<u>88'949'895</u>	<u>109'485'426</u>

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2009

(b) Risques liés au crédit

Le risque de crédit représente la perte qui devrait être enregistrée si le cocontractant d'un instrument financier manque à une de ses obligations.

Les placements de liquidité et les transactions d'instruments financiers dérivés sont négociés auprès d'établissements bancaires de renom sur la place financière suisse. Pour limiter le risque de crédit, l'AIG procède à des évaluations régulières de ses relations. Compte tenu de cette analyse, l'entité n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ces dernières.

L'AIG est aussi exposé à la possibilité de défaut ou retard dans le paiement de ses clients. Les créances comptabilisées pour le client le plus important s'élèvent à KCHF 5'041 et représentent 11 % des créances ouvertes au 31 décembre 2009.

La gestion des risques liés au crédit comporte une vérification régulière et systématique des crédits ouverts et une analyse périodique de la solvabilité des contreparties (voir note 2).

(c) Risques de marché

1. Risques liés à l'évolution du taux d'intérêt

La stratégie de l'AIG consiste à limiter l'exposition au risque de flux de trésorerie sur les taux d'intérêts engendrés par les emprunts à taux variable en les couvrant par des taux fixes entre 70 et 75 %.

Les instruments financiers dérivés utilisés pour réduire l'impact de ces risques sont décrits à la note 24 «Instruments financiers dérivés».

L'utilisation des instruments financiers est soumise à des limites d'engagement et de contreparties autorisées.

2. Risques liés au change

Malgré son activité internationale l'AIG n'est que faiblement exposé aux risques de change. En effet, ses transactions commerciales sont libellées, sauf exception, en CHF.

3. Risques liés aux variations de prix

L'AIG ne détient pas d'actifs financiers pouvant être affectés par la volatilité des prix.

(d) Analyse de sensibilité

Risque d'intérêt

L'AIG procède à une analyse de sensibilité sur le risque de variation des taux d'intérêts appliqué aux emprunts ouverts au 31 décembre. L'analyse consiste à appliquer une variation de taux d'intérêts supérieure ou inférieure de 0.5% à l'encours.

Si à la date de clôture les taux d'intérêts avaient varié de 0.5%, toutes les autres variables étant constantes par ailleurs, les charges financières pour les emprunts non couverts par des swaps de taux d'intérêt auraient varié de KCHF 184 en 2009 (2008: KCHF 219). En ce qui concerne les emprunts couverts par des swaps de taux d'intérêt, l'impact sur les fonds propres aurait été de KCHF 4'794 en 2009 (2008: KCHF 5'681).

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2009

(e) Catégories d'instruments financiers

Les principes comptables liés aux instruments financiers ont été appliqués aux actifs et passifs financiers suivants :

2008	Note	Prêts et créances CHF	Dérivés utilisés à des fins de couverture CHF	Passif financier évalué au coût amorti CHF	Total CHF
Actif circulant					
Disponibilités	1	4'656'036	-	-	4'656'036
Débiteurs clients	2	41'841'152	-	-	41'841'152
Total		46'497'188	-	-	46'497'188
Passif exigible					
Fournisseurs et autres créanciers		-	-	45'496'111	45'496'111
Emprunts à court terme	7	-	-	27'915'466	27'915'466
Instruments financiers dérivés	24	-	10'517'015	-	10'517'015
Emprunts et autre dettes à long terme	7	-	-	201'497'934	201'497'934
Total		-	10'517'015	274'909'511	285'426'526
2009					
Actif circulant					
Disponibilités	1	9'204'986	-	-	9'204'986
Débiteurs clients	2	42'452'900	-	-	42'452'900
Total		51'657'886	-	-	51'657'886
Passif exigible					
Fournisseurs et autres créanciers		-	-	36'653'642	36'653'642
Emprunts à court terme	7	-	-	51'797'273	51'797'273
Instruments financiers dérivés	24	-	12'242'667	-	12'242'667
Emprunts et autre dettes à long terme	7	-	-	199'700'661	199'700'661
Total		-	12'242'667	288'151'576	300'394'243

24. Instruments financiers dérivés

Caractéristiques

Dans le but de mieux gérer le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêts et de maîtriser par conséquent les charges financières, l'AIG utilise des «swaps» de taux d'intérêts. Ces instruments assurent la couverture des flux de trésorerie engendrés par les emprunts à taux variable.

Ces instruments ont été contractés dans le but d'être conservés jusqu'à leur échéance. L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la juste valeur des instruments dérivés inscrits au bilan.

Valeur au bilan au 31 décembre

	2009		2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
«Swaps» de taux d'intérêts	-	12'242'667	-	10'517'015

Les montants indiqués représentent la juste valeur des instruments dérivés. Ces valeurs ont été calculées par les banques concernées à la date de clôture du bilan et traduisent le bénéfice ou la perte potentielle sur ces contrats dans l'hypothèse où aucun changement n'intervient sur le marché entre la date d'arrêt du bilan et la date d'échéance.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2009

Valeur de la réserve de couverture de flux de trésorerie

Les justes valeurs des produits dérivés reconnues comme étant des «couvertures de flux de trésorerie» sont enregistrées dans les autres éléments de résultat global intitulées «variation des justes valeurs des instruments financiers» et présentées sous les réserves du Groupe dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés (annexe III).

Voici le montant de l'exercice:

	"Swaps" de taux d'intérêts CHF
Solde au 01.01.2008	4'268'756
Gains résultant de la variation de la juste valeur	<u>-12'916'319</u>
Solde au 31.12.2008	-8'647'563
Solde au 01.01.2009	-8'647'563
Gains résultant de la variation de la juste valeur	<u>-1'687'253</u>
Solde au 31.12.2009	-10'334'816

Echéances et montants notionnels des contrats

Les en-cours moyens annuels des échéances des contrats se présentent, au 31 décembre, comme suit

	"Swaps" de taux d'intérêts			
	2009	*	2008	*
2012	75'000'000	2.59%	75'000'000	2.59%
> 2012	100'000'000	2.96%	100'000'000	2.96%

* = taux moyen pondérés des swaps.

Les taux d'intérêts variables utilisés ont évolué durant l'exercice entre 0.09% et 0.41%.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2009

25. Engagements à titre d'investissements en immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2009, l'AIG est engagé à hauteur de CHF 24'018'238 à titre d'investissements en immobilisations (2008 : CHF 27'903'716).

26. Evaluation des risques

Le Conseil d'administration assume la responsabilité de l'analyse de l'ensemble des risques à tous les niveaux de l'entreprise et de la mise en place des contrôles adéquats pour les couvrir. Ces contrôles sont intégrés dans le système de contrôle interne (SCI) de l'entité.

Dans ce contexte, et afin de garantir une tenue régulière de la comptabilité, le SCI comprend des processus permettant à la Direction de gérer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers établis selon le référentiel retenu (IFRS).

27. Engagements conditionnels

(i) Concession fédérale d'exploitation

Une concession est requise au sens de l'article 36a, 1er alinéa de la loi sur l'aviation (LA) pour l'exploitation d'un aérodrome ouvert à l'aviation publique (aéroport). Au sens de l'article 36a, 2e alinéa de la LA, l'AIG a le droit et le devoir d'exploiter l'aéroport à titre commercial et de mettre l'infrastructure nécessaire à la disposition des usagers. En contrepartie, il a le droit de prélever des taxes. Le Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication a renouvelé la concession d'exploitation à l'AIG pour la période du 1er juin 2001 au 31 mai 2051.

(ii) Insonorisation des habitations riveraines

Suite à l'adoption par le Conseil fédéral de nouvelles valeurs limites d'exposition au bruit des aéroports nationaux le 30 mai 2001, des courbes de bruit pour l'AIG, fondées sur le trafic réel de l'année de référence 2000, ont été calculées par le laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche, sur mandat de l'office fédéral de l'aviation civile et conformément aux prescriptions en vigueur. Ces courbes de bruit servent de base à l'établissement par l'AIG de son concept d'isolation acoustique des locaux à usage sensible au bruit des habitations riveraines, financé par le fonds environnement.

28. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les comptes de l'AIG ainsi que ceux de Skycom SA Geneva Airport Business Center en liquidation, société exploitant le centre d'affaires de l'aéroport et qui est entré dans le périmètre de consolidation en 2003.

29. Emploi du bénéfice de l'exercice

En référence aux dispositions de l'article 37 de la loi H.3.25, le bénéfice de l'AIG, après une attribution maximale de 50% à la réserve générale, doit être versé à l'Etat.

30. Evénements postérieurs à la date de clôture

Jusqu'au 30 avril 2010, date de l'approbation des comptes par le Conseil d'Administration, l'AIG n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur à la date de clôture qui nécessite la modification de la valeur des actifs et des passifs ou une indication complémentaire dans les notes.

En référence aux dispositions de l'article 37 de la loi H.3.25, la Direction propose au Conseil d'administration d'affecter le bénéfice de l'AIG arrêté au 31 décembre 2009 d'un montant de CHF 39'632'339 comme suit:

	2009
	CHF
Versement à l'Etat	19'816'170
Affectation à la Réserve générale	19'816'169
Total	39'632'339



Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration de l'Aéroport International de Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'Aéroport International de Genève, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et les dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux Normes d'audit suisses ainsi que selon les International Standards on Auditing (ISA). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les International Financial Reporting Standards et sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG SA

Michel Faggion
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Jérôme Maret
Expert-réviseur agréé

Genève, le 30 avril 2010

Rapport financier 2009

Ce rapport est disponible sur www.gva.ch/publications, rubrique «publications institutionnelles»



Case postale 100 | CH-1215 Genève 15 | Tél. +41 22 717 71 11 | Fax +41 22 798 43 77 | www.gva.ch | info.aig@gva.ch

Imprimé en Suisse | Avril 2010 | intérieur: 100% papier recyclé Cyclus Print | couverture: 50% papier recyclé, 50% papier label PEFC, sans chlore



Aéroport International de Genève

Case postale 100 | CH-1215 Genève 15 | Tél. +41 22 717 71 11 | Fax +41 22 798 43 77 | www.gva.ch | info.aig@gva.ch